

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
27/10/2022

—

MOTION
article 51 du règlement intérieur

motion déposée par les deux groupes d'élus qui composent la Majorité

**objet de la motion : impact des diverses mesures gouvernementales
sur le secteur médico-social**

—

Le secteur sanitaire, social et médico-social est confronté à une crise sans précédent d'attractivité des métiers ayant aujourd'hui un impact préjudiciable sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes fragiles.

Si des revalorisations salariales étaient attendues et soutenues par les salariés et les fédérations d'employeurs, force est de constater que les dispositions prises depuis plusieurs mois par le gouvernement, sans réflexion globale sur le secteur, conduisent à la fois à un mécontentement des professionnels concernés et à une pression exercée sur les départements, qui se retrouvent à financer des mesures non prévues dans leur budget.

A l'occasion de l'audience accordée lors de la journée nationale de mobilisation inter-fédérale du 28 septembre dernier, la délégation des représentants des syndicats employeurs et fédérations du secteur privé non lucratif reçue en Tarn-et-Garonne a pu exprimer ses inquiétudes quant à la mise en place des différentes mesures SEGUR conduisant à des inéquités de traitement, certaines professions du secteur étant toujours exclues du SEGUR exacerbant encore les tensions au sein des équipes.

De son côté, les départements se retrouvent à mettre en œuvre des mesures décidées les unes après les autres, annoncées généralement par voie de communiqués de presse, sans connaître précisément leurs modalités de calcul ni leur niveau de compensation. La mise en œuvre de ces mesures accroît considérablement la charge de travail pour les services départementaux et insécurise les prévisions budgétaires en raison de changement de règles fréquentes et imposées pour la mise en œuvre de ces dispositifs.

Pour le département de Tarn-et-Garonne, l'impact direct projeté des différentes revalorisations salariales pour le secteur des établissements et services médico-sociaux s'établit comme suit en année pleine :

- secteur de l'aide à domicile
avenant 43 : 1 412 550 euros
complément de traitement indiciaire : 228 450 euros
- secteur du handicap
mesures Castex : 718 754 euros
- secteur enfance :
mesures Castex : 700 000 euros

soit un impact prévisionnel en année pleine de 3 059 754 euros.

Il convient, par ailleurs, de rajouter l'impact prévisionnel relatif :

- **aux mesures SEGUR** concernant les personnels du Conseil Départemental, soit **220** personnels sociaux et médico-sociaux remplissant strictement les conditions + **97** personnes travaillant à l'IMEP (55) et au CDEF (42).

- **à la loi Taquet et à son décret d'application** sur les rémunérations de nos **242** assistants familiaux.

Si les revalorisations salariales pour des métiers en tension, dans un contexte de forte inflation, sont légitimes, la question de l'équité de ces mesures et de la soutenabilité financière pour les départements est interrogée.

Il est demandé au gouvernement d'associer en amont les départements pour toutes décisions ayant un tel impact sur les finances locales et de venir compenser (en intégralité) les effets de ces réformes précipitées.

Je propose d'adresser la présente motion à Madame la première Ministre, au Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées et au Président de l'ADF.

**Le Président du Groupe Radical
et Apparentés**

José GONZALEZ

**La Présidente du Groupe
Tarn-et-Garonne en Commun**

Dominique SARDEING

Réservé à l'administration .:

- reçu Président le :
- recevabilité et avis de la 2ème commission « Personnel et affaires générales » :